Résoluo Association

Protection juridique

Fiche Produit 2026

Le contrat

Montants x 2
avec l'option Doublement de la prise en charge

Garanties		Domaines	Délais de carence	Seuils d'intervention	Nombre d'interventions	Prise en charge
Une question ?	Information juridique	■ Activités associatives garanties	Aucun	**0 €**	Illimité	Non significatif
	Information juridique sur les projets de contrats Consultation d'un avocat si nécessaire	■ Baux commerciaux ■ Baux professionnels ■ Baux d'habitation ■ Contrats de travail ■ Lettres de licenciement ■ Convocations à un entretien préalable de licenciement	Aucun	**0 €**	Illimité	**1 714 €/année d'assurance**
Un litige ?	Recherche d'une solution amiable Intervention auprès de la partie adverse	■ Activités associatives garanties **Exemples** Locaux associatifs Biens mobiliers associatifs Travaux immobiliers < 4 000 €/7 000 € HT fournitures comprises/non comprises Prestataires (hors travaux) Administration Mise en cause de la responsabilité de l'association Fiscalité URSSAF Voisinage Protection pénale de l'association (y compris garde à vue) Défense pénale des salariés ... ■ Salariés **(option)**	■ Salariés **(option)** ■ Voisinage **2 mois** ■ Fiscalité ■ URSSAF **3 mois**	■ **589 €**	Illimité	**34 273 €/litige** sauf ■ Salariés **(option)** ■ Travaux immobiliers **8 567 €/litige** ■ Fiscalité ■ URSSAF **6 855 €/litige et année d'assurance**
Un procès ?	Mise en œuvre de l'action judiciaire Prise en charge des frais de justice					

Mes garanties en un coup d'œil

Locaux associatifs	Le propriétaire du local de notre association ne veut pas prendre en charge les travaux de rénovation
Biens mobiliers associatifs	Un garagiste a mal réparé la camionnette de l'association
Travaux immobiliers	Des fissures apparaissent sur les murs du local associatif quelques semaines après sa rénovation
Prestataires	L'imprimerie prestataire de l'association a réalisé un stock de documents comportant une erreur et refuse de les reprendre à ses frais
Mise en cause de l'association	L'association est mise en cause pour dégradations causées dans une manifestation. L'assurance responsabilité civile refuse d'intervenir
Administration	La mairie revient au dernier moment sur son accord de prêter la salle des fêtes à l'association
Fiscalité	L'association se voit notifier un redressement fiscal à la suite de déductions effectuées l'année précédente
Protection pénale de l'association	Le dirigeant de l'association est placé en garde à vue pour blessures de plusieurs personnes dans un incendie dû à la vétusté du local
Salariés (option)	Un salarié assigne l'association devant le Conseil de prud'hommes pour licenciement

Ma cotisation (fractionnement par mois ou semestre sans frais)

Résoluo Association	**Dès 126 €/an (10,50 €/mois)**
Option Conflit individuel du travail	**26 €/an par salarié (2,16 €/mois par salarié)**
Option Doublement de la prise en charge	**104 €/an (8,66 €/mois)**

Les prestations mentionnées dans ce document sont délivrées selon les termes du contrat AXA Résoluo Association (Conditions générales référence 972954 10-2025).
Les montants sont exprimés TTC.

AXA PJ RESOLUO ASSOCIATION FICHE PRODUIT 01 2026 - Document non contractuel.

AXA vous répond sur :

Juridica. Filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. Siège social : 1 place Victorien Sardou – 78160 Marly-le-Roi. S.A. au capital de 14 627 854,68 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 079 150 R.C.S. Versailles.
TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150. **Entreprise régie par le Code des assurances.**